

Séance du 6 juillet 2017 à 19 heures
Commune de Cabrerets – Salle des fêtes

Aujourd'hui, six juillet deux mille dix-sept, le Conseil communautaire du Grand Cahors, s'est réuni dans la Commune de Cabrerets – Salle des fêtes

Etaient présents :

44 titulaires dont 15 possédant une procuration
5 suppléants

• TITULAIRES :

ARCAMBAL
BELLEFONT-LA RAUZE

BOISSIERES
BOUZIES
CABRERETS
CAHORS

CAILLAC
CALAMANE
CATUS
CIEURAC
DOUELLE
FONTANES
FRANCOULES
GIGOUZAC
LABASTIDE MARNHAC
LAMAGDELAINE
LE MONTAT
MAXOU
MECHMONT
MERCUES
NUZEJOULS
PRADINES
ST GERY-VERS
ST PIERRE LAFEUILLE
TOUR DE FAURE
TRESPoux-RASSIELS

M. LABRO Didier,
Mme FOURNIER-BREUILLE Martine, M. NOUAILLES Serge,
M. ANNES Jean-Pierre,
M. PARNAUDEAU Willy
M. RAFFY Gilles,
M. SEGOND Dominique,
M. VAYSSOUZE-FAURE Jean-Marc, M. MUNTE Serge, Mme
LASFARGUES Geneviève, M. SIMON Michel, Mme BOUIX
Catherine, Mme FAUBERT Françoise, Mme LENEVEU Hélène, M.
SAN JUAN Alain, M. TESTA Francesco, M. COUPY Daniel, M.
MAFFRE Jean-Luc, Mme RIVIERE Brigitte,
M. TILLOU José,
M. DUJOL Jean-Paul,
M. TAILLARDAS Claude,
M. PEYRUS Guy,
Mme LANES Bénédicte, M. TREIL Jean,
Mme VALETTE Roselyne,
M. GUILLEMOT Jean-Luc,
M. MOLINIE Romuald,
M. JARRY Daniel, Mme CALMON-LAGARRIGUE Marie,
Mme ARNAUDET Véronique,
Mme VANBESIEN Joëlle,
M. VIVIER Jean-Luc,
M. PRADDAUDE Jean-Paul,
M. DIZENGREMEL Ludovic,
Mme DESSERTAINE Brigitte,
M. MARRE Denis, Mme ROUAT Géraldine, M. STEVENARD Daniel,
M. GILES Jérôme,
M. GILBERT Joël,
M. PECHBERTY Jean-Jacques,
M. LAVAU Pascal, M. DIOT Fabrice,

• SUPPLEANTS :

CABRERETS
CIEURAC
LHERM
ST MEDARD
TOUR DE FAURE

M. PAULIN Peter,
M. GARD Michel,
Mme SALANIE Jacqueline,
M. CICUTO Daniel,
M. EYROLLE Jean-Louis,

Etaient excusés ou absents :

ARCAMBAL
CAHORS

32 titulaires

Mme TEULIERES Marcelle (procuration donnée à M. LABRO),
Mme LAGARDE Geneviève (procuration donnée à M. COUPY), M.
BOUILLAGUET Vincent (procuration donnée à M. SIMON), M.
SINDOU Géraud (procuration donnée à M. VAYSSOUZE-FAURE),
Mme BOYER Noëlle (procuration donnée à M. TESTA), Mme
HAUDRY Sabine (procuration donnée à Mme FAUBERT), M. COLIN

CATUS
CRAYSSAC
ESPERE

LABASTIDE DU VERT
LAMAGDELAINE

LE MONTAT
VANBESIEN),
LES JUNIES
LHERM
MERCUES
MONTGESTY
PONTCIRQ
PRADINES
ST CIRQ LAPOPIE
ST DENIS CATUS
ST GERY - VERS
ST MEDARD

Etaient excusés ou absents :

BOISSIERES
BOUZIES
CAILLAC
CALAMANE
FONTANES
FRANCOULES
GIGOUZAC
LABASTIDE DU VERT
LES JUNIES
MAXOU
MECHMONT
MONTGESTY
NUZEJOURS
PONTCIRQ
ST CIRQ LAPOPIE
ST DENIS CATUS
ST PIERRE LAFEUILLE

Secrétaire de séance :

L'ordre du jour appelle l'affaire suivante :

Henri (procuration donnée à Mme LASFARGUES), Mme DUPLESSIS-KERGOMARD Elise, M. DELPECH Bernard (procuration donnée à Mme LENEVEU), Mme LOOCK Martine (procuration donnée à M. MUNTE), Mme BONNET Catherine (procuration donnée à M. SAN JUAN), M. DEBUISSON Guy, Mme EYMES Isabelle,
M. VAZ Victor (procuration donnée à M. TAILLARDAS),
M. JOUCLAS Guy, M. FOURNIER Christian,
M. PETIT Jean, Mme BOURDARIE Paulette (procuration donnée à M. DUJOL),
M. CANCEIL Philippe,
M. CORMANE Jean-Pierre (procuration donnée à Mme ARNAUDET),
M. MOUGEOT Jean-Paul (procuration donnée à Mme
Mme SIMON-PICQUET Agnès (procuration donnée à M. MOLINIE),
M. REIX Jean-Albert,
Mme RIVIER-DELFAU Isabelle,
M. GALTHIE Jean-Noël,
M. CHATAIN Thierry,
Mme LAPORTE-CAVELLE Véronique, M. LIAUZUN Christian,
M. MIQUEL Gérard,
M. FIGEAC Philippe,
M. BORIES Olivier,
M. FERNANDEZ Pierre,

17 suppléants

Mme GARRIGOU Isabelle,
Mme MARMIESSE Yvette,
M. MARTIN Caroline,
M. FAURE Jean-Pierre,
M. PLANAVERGNE Jean-François,
M. COMBET Gil,
M. OUVRARD François,
Mme SOLIVERES Hélène,
M. BARDINA Fabien,
M. CHASTAGNOL Gérard,
M. PONS Stéphane,
M. LEFEBVRE Jean-Yves,
M. BESSEDE Arnaud,
M. SOULIER Yves,
M. DECREMPS Frédéric,
M. RAFFY Bernard,
M. BONNET Frédéric,

M. MOLINIE Romuald,

Service : Planification

Objet : Approbation de la modification n°3 du Plan d'Occupation des Sols (POS) de Cieurac portant évolution du POS en vue de réaliser une étude dérogatoire à l'article L.111-6 du Code de l'urbanisme

A été adopté à l'unanimité

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU GRAND CAHORS

Séance du 6 juillet 2017
Rapporteur : Brigitte DESSERTAINE

Rédacteur : Sandrine BINARD
Service : Planification

Objet : Approbation de la modification n°3 du Plan d'Occupation des Sols (POS) de Cieurac portant évolution du POS en vue de réaliser une étude dérogoatoire à l'article L.111-6 du Code de l'urbanisme

PJ : Annexe n°1, Annexe n°2, note de synthèse

Mesdames, Messieurs,

La compétence « plan local d'urbanisme, document d'urbanisme en tenant lieu et carte communale » a été intégrée à la compétence obligatoire « aménagement de l'espace communautaire » de la Communauté d'agglomération du Grand Cahors par arrêté préfectoral en date du 19/11/2015, notifié le même jour.

En date du 10/10/2016, le Président du Grand Cahors a décidé d'engager, par arrêté n°2016/49, la procédure de modification n°3 du POS de Cieurac. Cela pour permettre l'évolution du POS en réalisant une étude dérogoatoire à l'article L.111-6 du Code de l'urbanisme afin de répondre à court terme aux besoins de la Zone d'Intérêt régional de Cahors Sud. L'harmonisation des reculs d'implantation des constructions ou installations par rapport à l'axe de la route classée à grande circulation, est au cœur de cette modification, et tient compte notamment de la création d'un giratoire par le Conseil départemental. Le POS de Cieurac date de 1974, l'évolution réglementaire impose un recul de 75m pour les voies à grandes circulations. L'étude dite Amendement Dupont a pour but de déroger à ce recul afin de le porter à 20m. En lien avec cette évolution une Orientation d'Aménagement et de Programmation a été réalisée sur le secteur et les règles écrites de la zone ont été adaptées.

Le dossier de modification n°3 du POS de Cieurac a été notifié pour avis le 24/02/2017 comme mentionné à l'article L153-40 du Code de l'urbanisme après une première réunion avec les Personnes Publiques Associées et la commune qui a eu lieu le 10 février 2017. Les avis sont favorables. Certains présentent des réserves ou des observations.

Le projet de modification n°3 du POS de Cieurac a également été soumis à enquête publique qui s'est déroulée du 4/04/2017 au 5/05/2017 inclus, conformément à l'arrêté n°2017/11 du Président du Grand Cahors en date du 6/03/2017, prescrivant l'ouverture de cette enquête. Les avis des Personnes Publiques Associées ont été joints au dossier d'enquête publique.

En date du 6 juin 2017, Madame le Commissaire enquêteur a transmis à Monsieur le Président du Grand Cahors, son rapport et conclusions d'enquête. En date du 16 juin 2017, Madame le Commissaire enquêteur a transmis un rapport rectificatif (erreur matérielle) qui se substitue au dossier initial enregistré le 06/06/2017.



Madame le Commissaire enquêteur a émis un avis favorable sur le projet de modification n°3 du POS, assorti de 3 réserves ; l'ensemble des réponses à ces réserves est présenté en annexe n°2 de la présente délibération.

Les observations du public formulées pendant l'enquête publique, les conclusions du rapport du Commissaire, ajustements éventuels et réponses de la collectivité sont précisés dans l'annexe n°2 de la présente délibération.

Les observations et avis des Personnes Publiques Associées, ajustements éventuels et réponses de la collectivité sont précisés dans l'annexe n°1 de la présente délibération.

Les avis qui ont été joints au dossier de Modification n°3 du POS de Cieurac, les observations du public et le rapport du commissaire ont été présentés lors de la Conférence intercommunale des maires le 03/07/2017.

J'ai donc l'honneur de proposer à notre assemblée la délibération suivante :

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu le Code de l'urbanisme notamment les articles L 153-36 et L 153-37 ainsi que L 111-6,
Vu le Plan d'Occupation des Sols de Cieurac approuvé le 12/08/1974, modifié le 15/04/1993, puis le 17/07/1996, mis à jour le 23/03/2000, le 29/09/2006 et le 28/06/2016,
Vu l'arrêté préfectoral en date du 19 novembre 2015, notifié le même jour, modifiant les statuts de la Communauté d'agglomération du Grand Cahors en intégrant la compétence « Plan Local d'Urbanisme, document d'urbanisme en tenant lieu et carte communale » à la compétence obligatoire « aménagement de l'espace communautaire »,
Vu l'arrêté n°2016/49 du Président du Grand Cahors en date du 10 octobre 2016 portant engagement de la procédure de modification n°3 du POS de Cieurac : évolution du POS en vue de réaliser une étude dérogatoire à l'article L.111-6 du code de l'urbanisme,
Vu l'arrêté n°2017/11 du Président du Grand Cahors en date du 6/03/2017, prescrivant l'ouverture de l'Enquête Publique relative au projet de Modification n°3 du POS de Cieurac,
Vu les avis des Personnes Publiques Associées auxquelles le projet de modification a été notifiées en date du 24/02/2017,
Vu l'enquête publique qui s'est déroulée du 4/04/2017 au 5/05/2017 inclus,
Vu le rapport et les conclusions du Commissaire enquêteur et son avis favorable, assorti de 3 réserves, transmis à Monsieur le Président du Grand Cahors en date du 06/06/2017,
Vu le rapport rectificatif du Commissaire enquêteur et son avis favorable, assorti de 3 réserves, transmis à Monsieur le Président du Grand Cahors en date du 16/06/2017,
Vu les avis et observations des Personnes Publiques Associées exposés dans l'annexe n°1 de la présente délibération,
Vu les observations du public et le rapport et conclusions du Commissaire enquêteur, exposés dans l'annexe n° 2 de la présente délibération,
Vu le projet de modification n°3 du Plan d'Occupation des Sols de Cieurac, prêt à être approuvé, tel qu'il est annexé à la présente délibération.

Considérant que les observations formulées par les Personnes Publiques Associées donnent lieu à certains ajustements du projet de modification n°3 du Plan d'Occupation des Sols, lesquels sont exposés dans l'annexe n° 1 de la présente délibération,
Considérant que les observations formulées par le public pendant l'enquête publique et le rapport et les conclusions du Commissaire enquêteur donnent lieu à certains ajustements du projet de modification n°3 du Plan d'Occupation des Sols, lesquels sont exposés dans

l'annexe n° 2 de la présente délibération,

Entendu l'exposé de Monsieur le Président,
Après en avoir délibéré,
Le Conseil communautaire :

- DECIDE d'approuver l'ensemble des ajustements du dossier de modification n°3 du Plan d'Occupation des Sols de Cieurac exposés dans les annexes n° 1 et n° 2 jointes à la présente délibération, pour prendre en compte les observations des Personnes Publiques Associées, celles formulées par le public pendant l'enquête publique et le rapport et les conclusions du Commissaire enquêteur,
- DECIDE d'approuver le projet de modification n°3 du Plan d'Occupation des Sols de Cieurac tel qu'il est annexé à la présente,

DIT que, conformément aux articles R153-20 et R153-21 du Code de l'urbanisme, la présente délibération :

- sera transmise à Madame la Préfète du Lot,
- fera l'objet d'un affichage pendant un mois au siège de la Communauté d'agglomération du Grand Cahors et à la mairie de Cieurac, et mention de cet affichage sera insérée dans un journal diffusé dans le département du Lot,
- sera publiée au recueil des actes administratifs, conformément à l'article R.5211-41 du Code général des collectivités territoriales,
- sera exécutoire, conformément à l'article L153-44 du Code de l'urbanisme, un mois suivant sa transmission à Madame la Préfète du Lot, si celle-ci n'a pas demandé d'apporter des modifications au document et si les autres formalités (affichage et mention dans un journal) ont été effectuées;

DIT que la modification n°3 du Plan d'Occupation des Sols de Cieurac est tenue à la disposition du public à l'Hôtel administratif Wilson, 72 rue Wilson, aux jours et heures habituels d'ouverture et à la mairie de Cieurac, Le Bourg, aux jours et heures habituels d'ouverture.

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire adopte les propositions du rapporteur.

Pour extrait certifié conforme.



Le Président,

Jean-Marc VAYSSOUZE-FAURE

